

DU 11 JUIN 1996

Gioffredo : le gérant du "comptoir" en Argentine

Disparu une nuit de décembre en emportant l'or et les valeurs des déposants, Philippe Parras serait installé en Amérique du sud

Le gérant du « comptoir Gioffredo » de Nice, qui avait disparu en emportant pour plusieurs millions de francs d'or et de bijoux confiés par des particuliers, des diamantaires et des fabricants (voir nos éditions des 17 et 18 janvier), sera-t-il un jour jugé pour cette fuite à l'étranger, programmée et organisée dans ses moindres détails ?

L'Espagnol, censé se nommer Philippe Parras-Molina, est un récidiviste. Le sémiologiste quinquagénaire a déjà sévi aux Etats-Unis où il est interdit de séjour. Selon l'information circulant dans la profession des bijoutiers-joailliers, il se serait réfugié en Argentine. Pour rejouer le scénario mis en œuvre à Nice ?

Installé à la mi 1994 au 50 de la rue Gioffredo, Philippe le rusé avait su, au sein d'une profession reposant sur la confiance, gagner celle de pairs et de clients qui lui ont, peu à peu, proposé en dépôt-

vente or et bijoux. Des « confiés » qui ne sont facturés qu'une fois vendus.

Pendant un an, l'Espagnol a payé ses dettes rubis sur l'ongle et honoré tous ses engagements. Puis dans l'optique d'un départ clandestin fixé à la mi-décembre, il a commencé à stocker les plus belles pièces. A ceux qui réclamaient prématurément un bijou, il prétendait le faire tourner entre sa « galerie » de Monaco — une simple vitrine prêtée par un ami — et son magasin de Madrid... qui n'a jamais existé.

La démission du frère

Dans la nuit du 15 au 16 décembre, des voisins ont aperçu un camion de déménagement immatriculé à Madrid charger de mystérieuses caisses. Le commerçant a disparu en emportant le stock et en réglant avec des chèques en bois les dernières factures, dont la demi-pension de ses deux enfants scolarisés à l'école Blanche-Castille et retirés l'un après l'autre de l'établissement.

« Le 15 décembre, son frère, en apprentissage chez un bijoutier de Nice, a annon-

cé sa démission. Qui aurait pu imaginer que dans la nuit suivante, il allait s'enfuir avec le reste de la famille ? » raconte un joaillier de la société Jador, au nombre des grugés pour un montant de 110.000F.

Les plaintes, depuis, n'ont cessé d'affluer. Une quinzaine ont déjà été regroupées par la brigade financière de la sûreté de Nice. D'autres ont été enregistrées à Paris et à Madrid. La dernière en date, regroupant 15 victimes pour un préjudice total de 780.000F, vient d'être déposée à Nice par M^r Sylvain Pont. La liste n'est sans doute pas close. Suite à la liquidation de la société intervenue le 28 mars, les créanciers ont jusqu'au 28 juin pour se faire connaître auprès du syndic-liquidateur M^r Ferrari.

La justice retrouvera-t-elle la trace de l'Espagnol, cette « brebis galeuse » de la profession que les bijoutiers aimeraient bien voir condamner ? Le juge Martine Auriol, en charge à Nice du dossier, devrait prochainement lancer un mandat d'arrêt international à son encontre.

Jean-Paul FRONZES